

## Le pôle métropolitain est né

Le Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole, la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et la communauté d'agglomération du Pays viennois se sont unis, le 16 avril dernier, pour constituer le **Pôle métropolitain**, démarche engagée depuis 2009.

Réunissant sur 1 600 km<sup>2</sup> près de **2 millions d'habitants** (environ 33% de la population de Rhône-Alpes), ce nouveau Pôle métropolitain est le plus grand de France après Paris !

- 140 communes
- 1 million d'emplois
- 130 000 étudiants
- et 11 500 chercheurs

Une **assemblée délibérante** composée de **64 délégués** élus au sein des 4 assemblées communautaires a été formée. Les sièges tiennent compte du poids démographique de chaque

communauté. Cette assemblée siège à Givors, Gérard COLLOMB en est le président assisté de 3 vice-présidents : Maurice Vincent, président de Saint-Etienne Métropole, Alain Cottalorda, président de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et Christian Trouiller, président de ViennAgglo.

Le bureau réunit le président, les 3 vice-présidents et 13 conseillers métropolitains.

Le budget de cette nouvelle structure s'établit à 950 000 €, ses membres ne perçoivent pas d'indemnités et seuls 4 personnels sont recrutés !



**Grand Lyon - 31 sièges**  
**Saint-Etienne Métropole - 15 sièges**  
**Porte de l'Isère - 9 sièges**  
**Pays viennois - 9 sièges**



### Pourquoi ?

Pour améliorer l'offre de services aux habitants des agglomérations qui vivent, travaillent et se déplacent sur ce grand territoire.

Pour contribuer aussi à accroître l'attractivité et la compétitivité économiques, permettant ainsi d'exister face aux grandes métropoles européennes.

### Pôle métropolitain... ?

C'est un syndicat mixte de coopération inter-communale favorisant la coopération entre grandes agglomérations proches et permettant de mutualiser moyens, compétences pour des actions intéressant l'ensemble des membres.

### Sur quels domaines de compétence ?

- le développement économique et l'emploi : promotion de l'innovation et de la recherche.
- les transports : offre de mobilité plus cohérente.
- l'aménagement du territoire et la préservation des espaces naturels et agricoles (50% du territoire).
- la culture et le tourisme.

[www.polemetropolitain.fr](http://www.polemetropolitain.fr)

### SES MEMBRES

- Grand Lyon  
58 communes, 521 km<sup>2</sup>,  
1 269 257 habitants  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

- Saint-Etienne Métropole  
43 communes, 570 km<sup>2</sup>,  
374 680 habitants  
[www.agglo-st-etienne.fr](http://www.agglo-st-etienne.fr)

**SAINT-ETIENNE**  
**métropole**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- CAPI  
21 communes, 240 km<sup>2</sup>, 95  
952 habitants  
[www.CAPI-agglo.fr](http://www.CAPI-agglo.fr)

**CAPI**  
PORTE DE L'ISÈRE

- ViennAgglo  
18 communes, 275 km<sup>2</sup>,  
67 879 habitants  
[www.paysviennois.fr](http://www.paysviennois.fr)

**ViennAgglo**